

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs du département d'Anatomie de la Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé 2026 sont fixés conformément à l'annexe jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du département et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 23 mars 2026



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

26 MARS 2026

DEPARTEMENT D'ANATOMIE - COMPENSATION DON DU CORPS 2026

L'Institut d'Anatomie Normale, comme le lui autorise l'article 12-61 du décret n°2022-719 du 27 avril 2022 relatif au don du corps à des fins d'enseignement médical et de recherche, souhaite établir les compensations aux frais de conservation, de cercueil, de transport de corps, de crémation ou de restitution inhérent au don.

Chaque projet d'intervention sera soumis au comité d'éthique pour autorisation, et devra strictement correspondre au projet initial présenté.

TYPE DE FORMATION	Tarif de compensation pour la 1 ^{ère} intervention sur un sujet anatomique (en € HT)	Tarif de compensation à partir de la 2 ^{ème} intervention (et par intervention) sur le même sujet anatomique, le même jour (en € HT)	Tarif de compensation pour un sujet anatomique spécifiquement préparé pour le système de revascularisation P4P – Simedys (en € HT)
Formation initiale	0	0	0
Formation Continue Diplômante - DU/DIU	450	300	2000
Formation Continue Non Diplômante	650	500	2000

Dans le cas d'une **Formation Continue Non Diplômante** se déroulant dans les locaux de l'Institut d'Anatomie Normale s'ajouteront les tarifs de prestations suivantes :

TYPE DE PRESTATION	Tarifs (en € HT)
Mise à disposition de consommables	20 € / participant
Prestation de service – Assistance Technique	80 € / participant
Mise à disposition d'un environnement équipé d'un système de retransmission audiovisuel (Salle de dissection 1/salle de cours ou Salle de dissection 1/salle de dissection 2)	350 € / jour